

01 JANVIER 2020 : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION GAZ EN CHAUFFERIE ET SITE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

LA FORMATION

Objectifs

- Connaître les principales bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation de gaz de production collective de chaud, de froid et/ou d'électricité suivant les nouvelles règles de l'arrêté du 23 Février 2018 (Applicable depuis le 01/01/2020)
- Effectuer l'auto-contrôle des installations à l'aide des fiches **QUALIGAZ** « Site de Production d'Énergie »
- Restituer à leur client le résultat de l'auto-contrôle

Nature

Conformément à l'article L6313 du code du travail, cette action de formation relève de l'adaptation et du développement des compétences des salariés et de l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

Démarche pédagogique

- Par le biais de QCM, les stagiaires s'évalueront sur les différents thèmes.
- La formation, animée par un formateur expert des installations gaz, s'articule autour d'apports théoriques suivis d'échanges d'expériences, d'exercices pratiques et de mises en situation.
- Cette action de formation permet l'adaptation et le développement des compétences des salariés et l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

LE PROGRAMME

1^{ère} journée

- Accueil des participants
- Présentation des objectifs de cette journée
- Comportement au feu des matériaux
- Caractéristiques des SPE de plus de 70kW (Local et Aire de production d'énergie) :
 - Accès
 - Dimensions du local et caractéristiques des parois
 - Équipements et Ventilations
 - Dispositions particulières pour les SPE en sous-sol
 - Moyens de lutte contre l'incendie
- Différents modes d'alimentation en gaz
- Organes de coupures et tuyauteries fixes d'alimentation
- Organes de coupure des appareils et alimentation en gaz des générateurs
- Évacuation des produits de combustion
- Bilan et synthèse de la journée

2^{ème} journée

- Accueil des participants
- Présentation des objectifs de cette journée
- Spécificités liées aux SPE de moins de 70kW (Local et Aire de production d'énergie)
- Dispositions particulières pour les Emplacements de Production d'Énergie
- Fiches **QUALIGAZ** «Site de Production d'Énergie»
- Exercices de remplissage
- Bilan et synthèse de la journée

Durée formation
2 jours - 14 heures

Prix

Selon le tarif en vigueur

Pré-requis

Connaissances des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage

Public

Pour les salariés et chefs d'entreprises de plomberie et de chauffage

Organisation

De 4 à 12 stagiaires

Intervenants

Double expertise de Technicien et Formateur sur les installations de gaz.

Évaluation

- Évaluation qualitative de fin de stage
- Validation du stage par un test.
- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle

PERF19



QUALIGAZ
qualifié OPQF

0 826 628 628

Service 0,15 € / min
+ prix appel

QUALIGAZ

131-135, avenue Jean Jaurès « Le Forum » 93305 AUBERVILLIERS Cedex
qualigaz.com - formation@qualigaz.com

N° SIRET : 38279303200113 - Code APE : 7120 B

Enregistrée sous le numéro 1193050729

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.